

Séance du 26 juillet 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine CELLE

OBJET : Signature d'une convention et d'un contrat de prestation avec la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal pour la création d'un service commun

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal de création d'un service commun pour un poste de secrétaire de mairie itinérant. En effet, ce service permettra d'assurer la continuité des services publics en cas d'absence des secrétaires généraux de mairie ou des personnels administratifs notamment en cas d'arrêt maladie, maternité ou accident, de congés ou de surcroît d'activité. Ce service fera l'objet d'une adhésion annuelle et d'un remboursement en cas d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création d'un service commun pour un poste de secrétaire de mairie itinérant par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de prestation ci-joint ;
- **Donne pouvoir à** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie
le 26 juillet 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240726-24_07_002-DE
Reçu le 30/07/2024